La femme
cette perle précieuse

L'ISLAM
À LA PORTÉE
DE TOUS

Rédigé par : l'association Aux Sources de l'Islam

Révision : l'équipe du site IslamHouse, IAPDT

ISBN : 978-2-918663-00-3 • **Édition :** 2013

Édité par l'association L'Islam à la portée de tous

Tous droits de reproduction réservés, sauf pour distribution gratuite respectant l'intégrité du texte

Retrouvez nos produits sur *commande.islamconversion.com*

Avant-propos

Louange à Allah seul, et que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur Son Messager.

Aujourd'hui plus qu'hier, par ignorance ou par orgueil, face à la vérité, certains s'attaquent à l'Islam et le critiquent. Alors que cette religion incarne, par excellence, le respect des droits de l'Homme ; sous tous les cieux et pour toutes les classes sociales. On l'accuse d'opprimer et de porter atteinte à certaines catégories de personnes, et de les déconsidérer.

La femme, tout particulièrement, est, prétendent-ils, considérée comme inférieure et ses droits bafoués, voire inexistants, de même que rôle dans la société.

Entre haine, mensonges, ignorance ou amalgames, faisons la part des choses ; quel est réellement le statut de la femme dans l'Islam comparé à sa position en Occident ? Dans quel cas est-elle vraiment respectée et intégrée dans la société et y tient vraiment un rôle ?

La condition de la femme en Occident

En Occident, ou plus largement dans les pays non-musulmans, la femme, disent-ils, est une citoyenne à part entière, égale à l'homme à tous points de vue. Or, cette prétendue égalité n'a pas toujours été un acquis ; elle a dû la réclamer haut et fort au prix de sa vie parfois.

À l'époque où les peuplades isolées se trouvaient en pleine lutte pour l'existence, le clan devait veiller à se débarrasser de tout rejeton qui nécessitait de grands soins. Les filles nouveau-nées étaient en première ligne et étaient considérées comme encombrantes.

On cherchait donc à s'en séparer autant que possible dès leur naissance. On n'en laissait vivre qu'un petit nombre, celles dont on avait absolument besoin pour la reproduction de l'espèce. En Grèce, elle faisait l'objet de transactions commerciales dans les marchés et ne disposait d'aucun droit. Dans l'Empire romain, l'homme avait tous les

droits sur sa famille ; même celui de vie et de mort sur sa femme et ses enfants, sans devoir rendre de comptes à l'État. En Inde, lorsque le mari mourait, son épouse s'immolait sur son bûcher de son plein gré. Aujourd'hui, elle se contente de se raser les cheveux.

L'utilisation de la femme à des fins de prostitution est un phénomène qui l'on retrouve à travers l'histoire, qui persiste de nos jours et prend même des proportions importantes. Cette pratique était non seulement permise aux filles célibataires, mais à Babylone, chez les Phéniciens, les Lydiens et chez bien d'autres peuples encore, elle était requise, voire ordonnée par la religion. À Babel, la puissante capitale de l'Empire babylonien, l'usage était que toute jeune fille devait se rendre au moins une fois en pèlerinage au temple de la déesse Mylitta pour s'y prostituer, pour son honneur, en se soumettant au libre choix des hommes qui accouraient en foule. On rapporte que Chéops, roi d'Égypte tira du produit de la prostitution de sa fille l'argent nécessaire à la construction d'une pyramide.

Chez les personnes de confession judaïque, la femme est maudite, en raison de ce qu'elle aurait poussé Adam (que la paix soit sur lui) à pécher. Chez les premiers Chrétiens, elle était

considérée comme la porte de Satan. En France, en 585 lors du Concile de Mâcon, on en a été à se demandait si elle était un être humain et possédait une âme ; et dans l'affirmative, était-ce celle d'un animal ou d'un humain ? Ils en conclurent enfin, qu'elle avait une âme d'être humain, mais avait été créée uniquement pour servir l'homme.

L'Occident se persuade même que la sorcellerie est intimement liée à la nature féminine, et que toute femme est une sorcière en puissance (« Pour un sorcier, dix mille sorcières… »). Les bûchers brûlent surtout à partir du xve siècle et ne s'éteindront qu'au XVIIe siècle. En France, en 1804, dans le Code napoléonien, la veuve n'a aucun droit dans la succession de son conjoint et, si elle désire se remarier, elle est soumise à la décision du conseil de famille. Dans les lois anglaises, elle n'était pas considérée comme citoyenne au siècle dernier, et jusqu'en 1805, l'homme avait le droit de vendre sa femme. En Chine, l'année du cheval et de la femme sont mauvais signe. Dans bien d'autres communautés, la femme connaissait ou connaît encore le même sort, voire pire.

Depuis des siècles, elle subit un avilissement certain et ne bénéficie d'aucune reconnaissance, malgré son rôle capital dans la société. Elle est

humiliée, méprisée, négligée, réduite à un objet de désirs et de procréation. Mais, diront-ils, la femme n'est désormais plus considérée comme telle, elle est désormais respectée, fait partie intégrante de la société, dispose de droits équivalents à ceux de l'homme. Elle est considérée comme libre et peut travailler dans ce que bon lui semble.

Certes, il est vrai que la vision qu'ils se faisaient de la femme a changé… Mais dans quel sens ce changement s'est-il fait ?

L'émancipation de la femme

Elle s'est vraiment confirmée vers la deuxième moitié du xxe siècle, quand la femme a commencé à réclamer ses droits, les mêmes que ceux des hommes à tous les niveaux. Droits qu'elle obtient petit à petit, au fil des années. Parallèlement, (influencée ou non), naît l'idée de s'épanouir, de vivre, de revendiquer sa liberté, son indépendance et se détacher des mentalités anciennes.

La femme obtint donc sa « liberté ». Aujourd'hui elle fait ce qu'elle veut au nom de la liberté et de l'égalité, dispose des mêmes droits que les hommes, elle est citoyenne, elle existe et le fait savoir.

Cependant, cette liberté en est-elle vraiment une ou ne serait-elle pas plutôt du libertinage ? On pourrait également se demander si l'émancipation de la femme n'est pas en réalité une belle expression qui dissimule l'exploitation de la femme, pour qui réfléchit.

Ces beaux discours n'ont en effet pas leur place ici. Ce sont en réalité que des cache-misère. Certes, il y a eu un changement dans la vision de la femme, mais ce changement ne s'est pas fait véritablement à son avantage.

De nos jours, il suffit d'ouvrir les yeux pour voir que la femme n'est toujours pas respectée comme il se doit, même si on veut bien le faire croire. Il est vrai qu'elle a acquis une liberté ; mais c'est une liberté totale, exemptée de principes, de valeurs, de pudeur ou d'honneur. Elle est passée d'un extrême à un autre, d'une absence de liberté à une liberté sans limite aux fruits amers.

On voudrait faire croire (et malheureusement, beaucoup y ont cru) qu'elle est l'égale de l'homme en tous points, et aurait les mêmes droits que lui, alors que curieusement, certaines inégalités entre les deux sexes persistent. Pour eux, s'épanouir signifierait l'absence complète de limites. Une femme ne sera telle que si elle n'a pas de règles de conduite. On la pousse à s'habiller de façon très indécente dans la rue en prétendant que c'est cela être une femme épanouie et bien dans sa peau ! La mixité est de règle partout, ce qui engendre l'extension de la perversité, des problèmes

conjugaux et de graves atteintes au respect de la personne. On constate aussi la multiplication des rapports sexuels hors mariage, avec son lot de grossesses pénibles parce-que non désirées, et l'augmentation préoccupante du nombre d'enfants illégitimes.

La plupart des avortements résultent de ce qui précède. En 2002 (en France métropolitaine) 205 627 avortements sont recensés. On constate même la multiplication d'actes immoraux tels que le viol, dont le nombre déclaré en 2001 atteint le chiffre de 9 574 et on suppose que ceux qui ont été perpétrés, qui n'ont pas fait l'objet d'une plainte, seraient de 4 à 6 fois supérieures.

Désormais, elle est considérée comme un objet de jouissance et un passe-temps. Ballottée d'un homme à un autre, on s'en débarrasse une fois sa passion assouvie sans se soucier de son devenir et de son honneur. Pour bien réussir sans obstacle dans sa vie professionnelle, il faut qu'elle soit « ouverte à toutes propositions. »

Le grand érudit Ibn Al-Qayyim dit à propos de la mixité : « Il n'y a aucun doute que la mixité est l'origine de tous les maux et de toutes les calamités, c'est aussi l'une des plus grandes causes du châtiment d'Allah (sur une communauté). »

La mixité entre hommes et femmes est aussi la cause de la multiplication de la perversité, de la fornication, de la mort et des épidémies. En 2003, 30 000 personnes vivaient avec le sida en France, où l'on estime à 100 000 le nombre de séropositifs. 7 000 personnes ont découvert leur séropositivité en 2004, contre 6 000 en 2003, selon les chiffres communiqués par l'Institut de Veille Sanitaire.

La femme est aussi un très bon argument de vente. En effet, pour convaincre la clientèle d'acheter, il suffit de mettre une femme séduisante à côté du produit. À l'instar des demoiselles du Juste Prix, on la dénude chaque fois que l'occasion se présente pour la campagne d'un gel douche ou encore pour la promotion d'une voiture ! Il n'y a pas une émission de télévision qui n'ait ses collections de niaises dévêtues, prêtes à rire à toutes sortes de blagues malencontreuses à leur sujet provenant de la gent masculine, curieusement très satisfaite !

Elle possède souvent des postes en contact avec la clientèle, comme secrétaire, vendeuse ou encore caissière, tout en l'incitant à porter des vêtements toujours plus impudiques dans le but de mieux atti-

rer. Si elle ne le fait pas, on cherchera des femmes beaucoup plus « dociles ». Avant qu'elle ne soit reconnue comme ayant du talent, dans quelque domaine que ce soit, il faut d'abord qu'elle soit belle, qu'elle le montre, et qu'elle joue de tout son charme.

En réalité, elle n'a acquis aucune liberté dans le vrai sens du terme, mais a plutôt perdu sa dignité, son humanité et sa nature première. Jadis, elle était certainement humiliée, mais faisait quand bien même partie d'une famille. Elle se mariait humblement et possédait un foyer. L'humiliation et le vice n'étaient pas apparents. Aujourd'hui, elle reste toujours humiliée, mais d'une autre manière : elle est réduite à un objet de fantasmes et de convoitises avec lesquelles on passe un peu de bon temps puis on l'oublie.

La cellule familiale est quasi inexistante fragilisant ainsi, toute la société, car son rôle est primordial. Depuis cette pseudo-liberté, les vices n'ont fait qu'accroître. La femme n'a point connu d'émancipation positive, mais connaît plutôt une exploitation par des hommes sans aucun scrupule profitant d'elle pour arriver à leurs fins. De même, elle n'a toujours pas obtenu sa liberté dans le sens moral et humain du terme. Et cette soi-disant

liberté ne profite qu'aux hommes, qui sont libres d'abuser impunément d'elle, sous les yeux indifférents et complices de tous. En acceptant cette situation, la femme a perdu sa féminité, sa beauté, sa douceur et sa distinction. Elle demande le respect, alors qu'elle tend la main aux irrespectueux. Comment, dès lors, peut-elle l'obtenir ?

À l'inverse, l'Islam, religion du juste milieu, offre un écrin à cette perle précieuse qu'est la femme, et un havre protecteur : **« *Ainsi, Nous avons fait de vous une juste communauté afin que vous soyez témoins pour les gens et que le Messager soit témoin pour vous.* »**[1]

1. Le Coran : sourate 2, verset 143.

La condition de la femme dans l'Islam

Délivrance, amélioration du quotidien et de la situation de l'ensemble des membres d'une communauté, interdisant l'injustice et l'oppression, ordonnant l'équité et le respect de son prochain, l'Islam donne à la femme une place sans équivalent dans aucune autre communauté.

Il reconnait à la femme des capacités et des droits inconditionnels, dans la gestion de toute affaire, que celle-ci soit d'ordre civil, économique ou personnel. La femme jouit ainsi de la capacité et du droit d'hériter, de donner, de léguer, de contracter une dette, d'acquérir, de passer un contrat, d'ester en justice et d'administrer ses biens.

Elle a aussi le droit de choisir librement son mari, de se remarier, après avoir divorcé ou perdu son mari. Ce dernier droit n'a été reconnu à la femme occidentale que bien tardivement…

Parmi ses droits sur l'homme, on peut citer par exemple : le versement de sa dot par le conjoint lors de son mariage, le droit aux dépenses d'entretien, quand bien même elle serait la plus riche des personnes, le droit d'être traitée avec égards… comme il est mentionné dans le verset suivant : **« *Et cohabitez avec elles convenablement.* »**[1]

Et Mohammed, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « *Le meilleur d'entre vous est celui qui est le meilleur avec les femmes.* »[2]

Elle n'est pas obligée de travailler, son mari devant obligatoirement subvenir à ses besoins ; à défaut de quoi, il commettrait un grave péché. Par ailleurs, quand bien même si celle-ci travaillerait, ses revenus lui appartiendraient et l'homme n'aurait aucun droit dessus.

Quant à la double part reconnue à l'homme, dans l'héritage, elle s'explique par les obligations exceptionnelles auxquelles l'homme est astreint, alors que l'exemption de la femme est totale, ses dépenses envers son mari ou ses enfants étant purement facultatives et ceci, quel que soit son degré d'opulence.

1. S. 4, v. 19.
2. Rapporté par Al-Hâkim et authentifié par Al-Albânî.

De même, chez les Arabes avant l'Islam, elle n'était pas mieux considérée qu'ailleurs. Donner naissance à une fille était à l'époque, considérée comme une calamité, donc pour s'en débarrasser certains enterraient leurs filles vivantes, pratique condamnée par le Coran : **« *Et lorsqu'on annonce à l'un d'eux [la naissance d'] une fille son visage s'assombrit et une rage profonde [l'envahit]. Il se cache des gens, à cause du malheur qu'on lui a annoncé. Doit-il la garder malgré la honte ou l'enfouira-t-il dans la terre ? Combien est mauvais leur jugement.* »**[1]

Elle n'avait quasiment aucun droit. L'homme pouvait avoir autant de femmes qu'il le souhaitait sans forcément devoir subvenir aux besoins de chacune d'entre elles. Prostitutions, vagabondages et harcèlements étaient monnaie courante en Arabie.

L'Islam, quant à lui, avait réglementé certaines coutumes païennes, telle la polygamie, qu'il légiféra. Mais, il établit pour le polygame des conditions tellement rigoureuses, que le champ de cette pratique se trouva relativement rétréci. En effet, la polygamie doit se conformer à certaines exigences telles que l'équité entre les épouses, comme

1. S. 16, v. 58-59.

il est mentionné dans le Coran : **« *Si vous craignez d'être injustes, n'épousez qu'une seule femme.* »**[1] Mais aussi, pouvoir subvenir aux besoins de toutes, etc. En Occident, un homme qui a plusieurs maîtresses ne devrait-il pas être considéré comme un polygame ? Pourquoi reproche-t-on aux musulmans leur polygamie alors que celle-ci est scellée par les liens sacrés du mariage alors qu'on applaudit l'homme qui change de femmes toutes les semaines ?

Le sociologue français Gustave Le Bon (1831-1941) l'a d'ailleurs reconnu par ses propos : « Je ne vois pas en quoi la polygamie légale des Orientaux serait inférieure à la polygamie hypocrite des Européens. Alors que je vois très bien au contraire en quoi elle lui est supérieure. »[2]

Quant à la polygamie du Prophète ﷺ qui a toujours été décriée en Occident, elle s'explique surtout par des mobiles d'ordre politique, qui ont incité l'Envoyé d'Allah à ne jamais refuser des offres tribales. Autrement, comment justifier le lien monogame du Prophète ﷺ avec sa première femme Khadîdjah, qui avait alors atteint l'âge de

1. S. 4, v. 3.
2. *La civilisation des Arabes*, p. 422.

la maturité (40 ans) alors que le Prophète était encore dans la fleur de l'âge (25 ans) ? Il vécut 25 ans avec elle, sans jamais penser à prendre une autre femme. Elle mourut à l'âge de 65 ans.

Dans la plupart des pays occidentaux, un problème persiste : le divorce ! Sa proportion atteint les 60 %. Quelle est la signification de ce chiffre ?

Cela sous-entend assurément que la structure sociale en Occident n'est pas équilibrée et qu'il y a une tendance à un démantèlement des liens conjugaux qui aboutit à la destruction du mariage. Cette issue était facilement prévisible : en Occident, les fréquentations mixtes sont libres à l'excès, la consommation d'alcool est répandue et le manque de pudeur contribue à l'adultère, dont la responsabilité est partagée entre les hommes et les femmes. La fornication est une chose aisée pour ceux qui ne craignent pas Allah. Dans tous ces pays, la règle qui y a cours est la suivante : hommes, femmes, alcool, nudité, fréquentations libres Ces méfaits causent la destruction du mariage, créent des enfants illégitimes et malheureux.

C'est pour toutes ces raisons que l'Islam interdit les fréquentations libres, prône l'interdiction de l'alcool. Cette disposition est plus à même de

protéger les liens du mariage et de procurer des enfants légitimes et heureux. Le sociologue français Gustave le Bon l'admet volontiers : « La situation légale de la femme mariée, telle qu'elle est réglée par le Coran et ses commentateurs est bien plus avantageuse que celle de la femme européenne. »[1]

Avec l'Islam, la femme retrouve sa dignité, son honneur et son humanité. Elle existe vraiment, tient un rôle concret et, est indispensable au maintien de la société. La femme dans Islam est : lumière, pudeur, bon comportement, chasteté, pureté, beauté… Au foyer, avec son mari et ses enfants, elle est servie, honorée, chérie, respectée, préservée, et aimée. Elle a été créée à partir de la côte de l'homme ; ce qui la rend ainsi inséparable de lui, les deux se complétant, et dépendant l'un de l'autre : **« *Elles sont pour vous un vêtement et vous êtes pour elles un vêtement.* »**[2]

Et le fait qu'ils aient la même origine comme le souligne le Prophète ﷺ : « *Les femmes sont les consœurs des hommes* »[3], augmente ainsi le sentiment d'unité et les raffermit le lien d'interdépendance qui les rapproche.

---

1. G. Le Bon, p. 436.
2. S. 2, v. 187.
3. Rapporté par At-Tirmidhî et authentifié par Al-Albânî.

Il doit donc prendre soin d'elle comme de sa propre personne, car elle est une partie de lui-même : **« *Parmi Ses signes : Il a créé de vous, pour vous, des épouses pour que vous viviez en tranquillité avec elles, et Il a mis entre vous de l'affection et de la bonté. Il y a en cela des preuves pour des gens qui réfléchissent.* »**[1]

Et comme le mentionne une parole du Prophète Mohammed ﷺ : « *Veuillez du bien aux femmes.* »[2]

L'homme est tenu de bien se comporter avec la femme, que celle-ci soit épouse, fille ou mère Enfreindre cette règle constitue un acte de désobéissance et est passible du châtiment divin. Le Prophète ﷺ a en effet dit : « *Le croyant qui a la foi la plus parfaite est celui qui a le meilleur comportement. Les meilleurs d'entre vous sont les meilleurs avec leurs femmes.* »[3]

L'homme marié doit chérir sa femme, bien lui parler, patienter sur ses défauts, lui apprendre sa religion…

1. S. 30, v. 21.
2. Al-Bukhârî et Muslim.
3. Rapporté par Al-Hâkim et authentifié par Al-Albânî.

S'il divorce d'avec elle, il devra lui verser une pension et la loger pendant une période équivalente à trois menstrues, avant qu'elle ne puisse se remarier, comme le Coran l'enjoint : **« *Et faites que ces femmes habitent où vous habitez, et suivant vos moyens. Et ne cherchez pas à leur nuire en les contraignant à vivre à l'étroit. Et si elles sont enceintes, pourvoyez à leurs besoins jusqu'à ce qu'elles aient accouché. Puis, si elles allaitent [l'enfant né] de vous, donnez-leur leurs salaires. Et concertez-vous [à ce sujet] de façon convenable.* »**[1]

S'il a des filles, qu'il leur apprenne leur religion, les éduque comme il se doit, ne les opprime pas, et elles seront pour lui un accès au Paradis comme l'atteste le Prophète Mohammed ﷺ : « *Celui qui a une fille, ne l'accable pas, ne la blâme pas, ne fait pas de différence entre elle et son fils : Allah le fera entrer au Paradis.* »

Le Prophète Mohammed ﷺ poursuit : « *Celui qui éduque deux filles jusqu'à ce qu'elles atteignent l'âge de la puberté, lui et moi ressusciterons le Jour de la résurrection de cette façon (et il ﷺ joignit l'index et le majeur).* »[2]

---

1. S. 65, v. 6.
2. Rapporté par Muslim.

Si sa mère est vivante, il doit être bienfaisant envers elle, car elle l'a porté pendant neuf mois. Elle a sacrifié son temps et sa vie pour s'occuper de lui. Il est dit dans le Coran : **« *Et Nous avons enjoint à l'Homme de la bonté envers son père et sa mère : sa mère l'a péniblement porté et en a péniblement accouché ; et sa gestation et son sevrage durent trente mois.* »**[1]

Il est aussi dit dans le Coran : **« *Et ton Seigneur a décrété : "N'adorez que Lui, et [marquez] de la bonté envers le père et la mère."* »**[2]

Les vers qui suivent dont un éloge à la mère :

Ta mère, si tu savais, détient sur toi un droit éternel !
Tout ce que tu as fait pour elle est peu de chose en parallèle.

Combien de nuits s'est-elle plainte sous le fait de la grossesse !
Sa souffrance fit jaillir lamentations et cris de détresse.

Tu ne peux t'imaginer l'accouchement dans la douleur,
Accablée d'atroces tiraillements qui lui arrachent le cœur !

Elle t'a si souvent purifiée de ses propres mains,
Cette mère dont le giron t'offrit un repos serein.

---

1. S. 46, v. 15.
2. S. 17, v. 23.

Elle sacrifiait tout pour toi lorsque tu te lamentais,
Et en son sein une boisson pure dont tu te nourrissais.

Combien s'est-elle affamée par compassion et tendresse
T'offrant son pain quotidien pendant ta prime jeunesse.

Tu l'as perdu lorsque par ignorance tu as mal agi,
Tu as trouvé le temps long, mais si courte est la vie !

Misère à celui qui possède toute sa raison et suit son bon vouloir,
Dont le cœur est aveugle et ses yeux ne le privent pas de voir !

Prends garde et convoite ses nombreuses prières,
Car ses invocations te sont plus que nécessaires…

Et si cette femme est une étrangère, il doit aussi bien se comporter avec elle. L'aider fait partie de l'Islam et être injuste envers elle est un grand péché, comme le Prophète ﷺ le mentionne : « *Ô Seigneur ! Je mettrai dans la gêne ceux qui s'en prennent aux droits des deux faibles : l'orphelin et la femme.* »[1]

La femme est un pilier dans la société et son bon fonctionnement dépend d'elle. Si elle dévie, c'est toute la communauté qui en paiera le prix comme cela se passe de nos jours.

---

1. Rapporté par An-Nassâ'î et Ibn Mâjah, considéré comme bon (*Hasan*) par Al-Albânî.

Alors qu'avec l'avènement de l'Islam, les premières décades de l'ère hégirienne voient la femme s'imposer par sa large et efficace participation à côté de l'homme, dans la vie culturelle et sociale de la communauté musulmane.

'Â'ïchah (épouse du Prophète et fille du 1er Calife) avait une profonde érudition, qui alors qu'elle avait moins de 20 ans, fit d'elle une des plus brillantes figures de l'époque. Les grands compagnons du Prophète venaient la consulter sur les questions juridiques, historiques, littéraires et même médicales. Elle fait d'ailleurs partie de ceux qui rapportèrent le plus de hadiths (actes et paroles du Prophète ﷺ).

Le Prophète ﷺ encouragea l'enseignement des femmes, en disant : « *Rechercher le savoir est une obligation pour tout musulman.* »[1]

Cela concerne aussi bien l'homme que la femme. Une femme vint voir le Prophète ﷺ et lui dit : « *Ô Messager d'Allah! Les hommes se sont emparés de toutes tes paroles, consacre-nous donc un moment pour que l'on puisse te rencontrer et que tu nous enseigne ce qu'Allah t'a appris.* » Le Prophète ﷺ répondit :

1. Rapporté par Ibn Mâjah et authentifié par Al-Albânî.

« *Réunissez-vous ce jour-là et ce jour-ci.* » Ce qu'elles firent aussitôt ; durant ces jours, le Prophète ﷺ leur enseignait ce qu'Allah lui apprenait.[1]

Désormais, le champ d'influence culturelle de la femme s'élargit de plus en plus. Ibn Hajar, un des célèbres imams de l'Islam, sera formé avec cinquante de ses condisciples à l'école d'Â'ïchah Al-Hambalia ainsi qu'à celle de Zaynab, auteur des traités en Droit et en Hadith. Dans ses œuvres biographiques, Ibn Hajar cite plus de quinze cents femmes parmi lesquelles figurent des juristes et des savantes.

Auprès d'Allah, la femme n'est aucunement inférieure à l'homme dans ses droits. Chacun dispose d'un rôle approprié avec des droits et des devoirs. Une personne n'est supérieure à une autre que par sa piété et non par son origine ou sa richesse, comme le stipule le Coran : **« *Certes, le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux. Allah est certes Omniscient et Grand-Connaisseur.* »**[2]

Le Messager d'Allah ﷺ dit également : « *Ô vous les gens ! Votre Seigneur est unique et votre père*

1. Rapporté par Muslim.
2. S. 49, v. 13.

est unique ; vous descendez tous d'Adam et Adam provient de la terre. Assurément, le plus noble d'entre vous auprès d'Allah, est le plus pieux et l'arabe n'a pas plus de mérite que le non-arabe sauf s'il se distingue par la piété. »[1]

En somme on peut se rendre compte que la femme n'est pas opprimée en Islam. Et ceux qui prétendent le contraire sont, ou des adversaires de la religion utilisant la ruse et le mensonge pour en éloigner les gens ; ou alors, ce sont des ignorants qui suivent aveuglément et croient tout ce qui se dit, sans prendre la peine de vérifier ces informations.

Par ailleurs, alors que l'Islam nous enjoint d'avoir un bon comportement avec les femmes, certains musulmans passent outre cette règle. Bien que l'Islam désavoue leurs attitudes, leurs comportements contribuent malheureusement à ternir cette religion, à en éloigner les gens et à créer par la même occasion des amalgames.

Le Prophète ﷺ est la meilleure des créatures et un exemple pour tous. Il avait un comportement inégalable avec ses femmes : il était doux et

1. Authentifié par Al-Albânî dans *At-Targhîb wa-t-tarhîb*.

clément envers elles, il demandait leur avis, les aidait dans les tâches ménagères, plaisantait avec elles, ne levait pas la voix sur elles et ne les frappait pas… Il est un modèle pour tous : **« *En effet, vous avez dans le Messager d'Allah un excellent modèle [à suivre].* »**[1]

Il nous incombe donc de le suivre.

Il n'y a qu'un Islam qui tire sa source du Coran et de la *Sunnah* (le modèle prophétique) et non pas du mimétisme. Sinon il y aurait autant d'Islams qu'il y a d'individus. En effet, chacun comprendrait l'Islam à sa manière. En connaissant véritablement ce qu'est l'Islam, on distinguera alors les vrais musulmans et on évitera ainsi les amalgames et les préjugés.

La femme est une perle précieuse, il faut donc la protéger. C'est un trésor à la valeur inestimable, il faut donc qu'elle se mette à l'abri des visées malsaines. C'est pour cette noble raison qui lui a été demandée de se voiler. Son voile n'est autre que sa dignité.

1. S. 33, v. 21.

Allah dit : **« *Ô Prophète ! Dis à tes épouses, à tes filles, et aux femmes des croyants, de ramener sur elles leurs grands voiles : elles en seront plus vite reconnues et éviteront d'être offensées. Allah est Celui qui pardonne et Il est le Très-Miséricordieux.* »**[1]

Le voile permet à la femme de se protéger des turpitudes, d'être respectée et de préserver ainsi son honneur et sa pudeur.

De même, Allah dit : **« *Restez dans vos foyers ; et ne vous exhibez pas à la manière des femmes d'avant l'Islam.* »**[2]

Allah conseille aux femmes du Prophète de rester chez elles, et cela est valable pour toutes les autres femmes. Mais cela ne signifie pas qu'elles doivent être emprisonnées à domicile, à longueur de journée. Dans toute chose il y a un juste milieu. En effet, le Prophète ﷺ n'enfermait pas la femme à la maison, comme certains le prétendent ! Au contraire, il lui permettait de sortir pour vaquer à ses besoins, mais aussi pour rendre visite à ses proches et ses amis, au malade, etc. Il l'autorisait également à se rendre à la mosquée, comme en témoignent ses propos :

1. S. 33, v. 59.
2. S. 33, v. 33.

« *N'empêchez pas les femmes d'aller aux mosquées.* »[1]

De plus, le Prophète ﷺ aimait la compagnie de sa femme lors des invitations et les refusait si jamais l'hôte n'admettait pas sa femme avec lui. D'après Anas ؓ, qui raconte que le Prophète ﷺ avait un voisin persan connu pour ses mets délicieux. Ce voisin prépara un plat pour le Prophète ﷺ et le convia à sa table. Le Prophète ﷺ lui dit : « *Et mon épouse ?* (En parlant de son épouse 'Â'ïchah) » Il répondit : « Non (je ne l'invite pas). » Le Prophète ﷺ rétorqua : « *Je refuse donc.* » Le voisin invita à nouveau le Prophète ﷺ lui redemanda : « *Et mon épouse ?* » Il répondit : « Non (je ne l'invite pas). » Le Prophète ﷺ rétorqua de nouveau : « *Je refuse donc.* » Le voisin réitéra une nouvelle fois son invitation et le Prophète ﷺ lui redemanda : « *Et mon épouse ?* » L'homme, après ces trois refus successifs finit par consentir :
« Je suis d'accord. » Le Prophète ﷺ et 'Â'ïchah se levèrent alors et se rendirent la maison de l'hôte, l'un à la suite de l'autre. »[2]

---

1. Rapporté par Ahmad et Abû Dâwûd et authentifié par Al-Albânî.
2. Rapporté par Muslim.

L'Islam offre véritablement une image positive de la femme, de la liberté, et du respect qu'on lui doit En conséquence, la femme ne sera conforme à sa nature que lorsqu'elle obéira aux injonctions divines. Dans ce cas, elle gagnera le respect ici-bas et le Paradis dans l'au- delà. Allah dit : **« *Les musulmans et musulmanes, croyants et croyantes, obéissants et obéissantes, loyaux et loyales, ceux et celles qui endurent avec patience, ceux et celles qui se montrent humbles, ceux et celles qui donnent l'aumône, ceux et celles qui jeûnent, ceux et celles qui préservent leur chasteté, et ceux et celles qui se remémorent souvent Allah : à tous Allah a préparé un pardon et une énorme récompense.* »**[1]

Le Prophète ﷺ a dit à cet effet : « *Si la femme prie ses cinq (prières), jeûne son mois (Ramadan), préserve sa chasteté, écoute son mari : elle entrera au Paradis par la porte qu'elle souhaite.* »[2]

Bernée par une idéologie qui prétend l'émanciper, mais en réalité la dévalorise, la femme doit se remettre en question. Suis-je réellement respectée et honorée ?

1. S. 33, v. 35.
2. Rapporté par Ibn Hibbâne et authentifié par Al-Albânî.

On se targue d'avoir libéré la femme, mais en réalité, on l'instrumentalise ou la ravale à un rang inférieur. Elle est victime d'une société insidieuse, mais (curieusement) elle ne s'en rend pas compte.

L'Islam lui a donné sa véritable valeur, une position respectueuse et des droits sans précédent.

Se comporter avec la femme, comme à la mode occidentale, reviendrait à répandre le chaos et l'immoralité qui seraient à leur tour banalisés sur Terre, ce qui est déjà le cas, comme le montre l'actualité. Par contre, adopter les recommandations de l'Islam vis-à-vis de la femme, donc comme le veut Allah, le Créateur, le Législateur de lois sages, aura pour conséquence logique l'harmonie de la société, la sérénité et le bonheur de l'humanité.

Sommaire

Avant-propos 3
La condition de la femme en Occident 5
L'émancipation de la femme 9
La condition de la femme dans l'Islam 15

Pour plus d'informations sur le message de l'Islam :
www.islamconversion.com